



Avenant N°1
Marché 240015
Lot 1 (VRD)

Rue Centrale
Création d'un carrefour giratoire rue Centrale /
rue de Bolliet – Commune de Bassens

Version du 26 Septembre 2024

Entre

La Communauté d'agglomération **Grand Chambéry**, domiciliée 106 allée des Blachères - CS 82618 - 73000 Chambéry, représentée par son vice-président en charge des infrastructures et des voiries d'agglomération, Monsieur Michel DYEN dûment habilité

d'une part,

Et

L'entreprise SPIE BATIGNOLLES TP AURA, mandataire du marché pour les travaux d'aménagement de l'avenue de la Grande Chartreuse représentée par M. FONTAINE,

d'autre part,

Il est convenu ce qui suit

I - Présentation de l'opération

Grand Chambéry est maître d'ouvrage pour les aménagements qui sont réalisés sur la rue Centrale (RD 8^E), section comprise entre l'avenue de Turin et la rue des Contours, sur la commune de Bassens.

Le projet prévoit :

- L'amélioration de la fluidité du secteur par la création du giratoire,
- La requalification urbaine et la modernisation du secteur,
- Le traitement des continuités piétonnes et traversées avec la mise en accessibilité,
- L'aménagement et la mise en accessibilité des deux arrêts bus Galion,
- La rénovation de l'éclairage public,

Ces travaux ont fait l'objet de deux lots : lot n°1 (VRD, revêtements) et lot n°2 (éclairage public).

Le présent avenant concerne le lot n°1 (VRD, revêtements).

Le lot 1 inclut les prestations suivantes :

- Les détails d'exécutions particulières ;
- La dépose et repose de mobiliers réutilisés en tout genre ;
- Les terrassements et les remblaiements ;
- La démolition des enrobés existants ;
- La création de grilles de collecte d'eau pluviales et leur raccordement au collecteur ;
- La pose des bordures, dalles de vigilance et dalles podotactiles ;
- La pose de gaine pour la reprise du réseau d'éclairage public et le réseau d'arrosage de la commune ;
- La pose de gaine pour l'enfouissement du réseau de fibre optique de la commune ;
- La réalisation des revêtements des trottoirs et chaussées ;
- L'établissement des plans de récolement.

II - Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet :

- d'une part, de rendre définitifs des prix nouveaux provisoires notifiés au cours du chantier,
- d'autre part, en lien avec les travaux complémentaires liés aux prix nouveaux, de prolonger le délai des travaux.

- **Prix nouveaux** :

Les prix nouveaux sont détaillés comme suit :

N° PRIX	Intitulé	Quantité	Unité	Prix unitaire € H.T.	Montant € H.T.
PN 1	Dépose d'une canalisation existante contenant de l'amiante, comprenant : la dépose de la conduite, intervention ponctuelle sous-section 4, le transport et l'élimination des déchets en amiante ciment.	1	Ft	2 762,18 €	2 762,18 €
PN 2	Plus-value pour formule de béton désactivé avec basalte	507	M ²	16,00 €	8 112,00 €
PN 3	Fourniture et pose d'un tuyau PEHD diamètre 32 mm pour attente arrosage espaces verts	1	Ft	1 467,50 €	1 467,50 €
PN 4	Moins-value pour remplacement de la formule de grave-bitume GB3 par une GB4	3 774	M ²	- 3,45 €	- 13 020,30 €

Les prestations nouvelles représentent un coût global de – 678,62 € HT.

- **Prolongation du délai** :

En lien avec les travaux complémentaires liés aux prix nouveaux, le délai est prolongé de 3 semaines par rapport au délai initial de 5 mois, soit un délai global de 5 mois et 3 semaines.

III – Economie du marché

Le présent avenant ne modifie pas l'économie du marché.

Toutes les clauses du marché non modifiées par le présent avenant demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Fait à Chambéry, le

Pour **Grand Chambéry**,

Pour l'entreprise,

Le vice-président en charge des infrastructures et
des voiries d'agglomération